

RÉDACTION
BUREAU D'ABONNEMENTS
Lausanne, Rue de St-François 20.

GAZETTE DE LAUSANNE

ANNONCES
HAASENSTEIN & VOGLER
Lausanne, Place de la Palud 24

ET JOURNAL SUISSE

FONDÉ EN 1799

Table with subscription rates: PRIX D'ABONNEMENT, Suisse, Union postale, etc.

PRIX DES ANNONCES
Pour l'étranger... 25 centimes la ligne.
Pour la Suisse... 20 centimes la ligne.

LAUSANNE, 28 octobre 1891.

La réforme électorale à Neuchâtel.

Neuchâtel, 28 octobre.
C'est fait! Le Grand Conseil unanime a voté aujourd'hui la représentation proportionnelle.

La nuit porte conseil. Ce matin nous avons appris que le parti gouvernemental, dans son ensemble, se décidait à voter la loi.

Voici comment. Les partisans de l'obligation ont déclaré se contenter de l'inscription du principe dans la loi: « Le vote, pour chaque électeur, est obligatoire ».

L'accord ainsi fait, l'adoption de la loi par articles a marché rapidement. Le vote obligatoire, atténué comme je viens de dire, a été voté par 51 voix contre 43.

L'article disposant que l'élection des députés « a lieu au scrutin de liste avec répartition des députés aux différentes listes, proportionnellement au nombre de suffrages qu'elles ont recueillis dans l'élection », a passé à la faveur d'un silence général, plus solennel qu'un long débat.

Il y a eu cependant discussion sur la disposition suivant laquelle, pour pourvoir aux remplacements de députés morts ou démissionnaires, on prend les candidats non élus qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages après les députés de leur liste.

D'autre part, M. Jean Berthoud a fort bien montré que la disposition électorale était nécessaire pour maintenir la proportionnalité dans la représentation.

C'est là, du reste, une question accessoire et qui n'aura pas une importance pratique considérable.

Le débat s'est terminé par une proposition de M. Cornaz, directeur de justice, qui n'est pas partisan de la représentation proportionnelle, mais qui s'est abstenu de la combattre.

M. Calame-Colin, député de la minorité, a répondu en substance: « Nous avons voulu faire une œuvre de pacification et de justice. Tout le monde desirait faire l'essai loyal de la réforme électorale. »

Les applaudissements de toute l'assemblée ont accueilli la péroraison du député de la Chaux-de-Fonds, qui a rappelé que d'autres questions, les questions sociales, s'imposent maintenant au Grand Conseil et appellent le concours dévoué de tous les partis.

Le Grand Conseil se réunira encore demain pour adopter le dernier chapitre de la loi (dispositions finales) et un certain nombre d'articles renvoyés à la commission.

Nous voilà donc, par le commun effort de tous, en possession de cette réforme, poursuivie, en particulier, depuis plus de vingt ans par le parti conservateur-libéral et qui s'imposait si bien aux cœurs droits qu'elle avait gagné de chauds et nombreux adhérents dans le parti gouvernemental.

Le referendum sera-t-il demandé? — Ceci est la question de demain. Mais si la loi doit subir l'épreuve du vote populaire, on peut inférer de la session qui va se clore qu'elle en sortira victorieuse.

Lettre de Paris.

(De notre correspondant particulier.)

Paris, 27 octobre.

M. Ribot sur la sellette.

Le calme de la discussion générale du budget a fait place, hier, à une séance agitée. Il s'agissait du ministère des affaires étrangères, et M. Ribot s'est trouvé devoir répondre tout à la fois aux questions les plus diverses.

La diversité des sujets traités était, à la vérité, déjà une garantie que sur aucun d'eux l'opposition ne songerait à s'engager à fond. Personne ne rêvait de bousculer ni le cabinet dans son entier, ni le ministre des affaires étrangères. Seulement, il est de tradition que certains points soient abordés dans la discussion du budget, par exemple ce qui a trait à l'ambassade auprès du Saint-Siège, et quant aux incidents spéciaux à cette année — les pèlerinages et l'inauguration de la statue de Garibaldi — ils ont fait assez de bruit pour

qu'on ne pût guère se dispenser de les porter à la tribune.

Une remarque que j'ai déjà faite retrouve ici son application. Ce ne sont pas les chefs de l'opposition qui sont venus interroger ou critiquer le ministère. La question africaine et asiatique — Egypte, Touat et Tonkin — a été portée à la tribune par M. Deloncle, dans un esprit nullement hostile au cabinet, plutôt pour donner à celui-ci l'occasion de fournir à la Chambre et au pays des explications utiles.

La question italienne — pèlerinages, fêtes de Nice — a été abordée par M. Delafosse, un ex-bonapartiste qui s'est aussi mêlé de la formation du groupe de droite constitutionnelle. Comme M. Piou, M. Delafosse a parlé plus en membre de la droite qu'en député rallié à la République. Ses paroles ont parfois manqué totalement de mesure, ainsi lorsqu'il a cru pouvoir reprocher au gouvernement de s'être fait représenter à Nice, à une cérémonie à laquelle n'assistaient pas les ministres du roi Humbert.

M. Delafosse oubliait vraiment que Nice est en France. Que deviendrait M. Yves Guyot, si un membre du cabinet français ne pouvait assister à une fête ou à une inauguration, qu'à la condition de s'y rencontrer avec les ministres d'une autre puissance?

C'était là une assez mauvaise chicane: d'autres ne valaient guère mieux, et M. Ribot a eu toutes raisons de s'étonner du langage « amer, acerbe et injuste » du député du Calvados.

Le débat a d'ailleurs été pour le ministre des affaires étrangères l'occasion d'un succès prolongé. Les applaudissements de la majorité, parfois même de la presque unanimité de la Chambre, l'ont fréquemment interrompu. C'était le cas surtout, après le tableau que M. Ribot a tracé de la situation nouvelle réalisée dans l'équilibre européen par le rapprochement entre la France et la Russie.

Une seule des questions soulevées devait aboutir à un vote: celle de l'ambassade du Vatican. La majorité formée pour rejeter la suppression de ce poste s'est trouvée cette année plus forte que les précédentes. Sur les autres points, les orateurs se bornaient à demander des explications au ministre, le ministre a répondu à la satisfaction de la majorité, et tout a été fini par là. La discussion du budget des affaires étrangères pourra se terminer rapidement, sans soulever de débat semblable à celui de lundi.

M. Roujon, le nouveau directeur des Beaux-Arts, n'a pu prendre possession de ses fonctions. A peine nommé, il a été atteint d'une congestion pulmonaire qui inspire de sérieuses inquiétudes.

Nous n'avons pu donner hier qu'une courte analyse des importantes déclarations de M. Ribot. Il faut la compléter sur quelques points.

Voici d'abord le principal passage du discours du ministre des affaires étrangères sur les incidents de Rome:

La circulaire du gouvernement aux évêques a été un acte parfaitement légitime. Nous n'avons rien ici à retirer ni à regretter, et si quelques critiques ont été émises, par des membres de l'épiscopat, je ne pense pas qu'il y ait lieu de soutenir que les évêques ne sont pas obligés, au même titre que les citoyens, et même plus qu'eux, au respect des lois. (Très bien! très bien! à gauche et au centre) et à certains devoirs de déférence envers le gouvernement français. (Vifs applaudissements à gauche et au centre.)

Maintenant, messieurs, l'agitation hors de propor-

tion, je l'ai dit, qui s'était manifestée à Rome a continué pendant plusieurs jours, et dans les entretiens que nous avons dû avoir, soit à Rome, soit à Paris, avec les représentants du gouvernement italien, nous n'avons pas caché, soyez-en sûrs, les sentiments pénibles que nous avons éprouvés de voir se mêler à des démonstrations du sentiment national en Italie, sentiment profondément légitime et respectable (très bien! très bien! à gauche), des démonstrations d'hostilité vis-à-vis de la France, qui n'étaient l'œuvre, je veux le penser, après les déclarations du gouvernement italien, que d'une faible minorité.

Le gouvernement italien s'en est ému lui-même et s'est empressé de nous faire savoir qu'il déploirait qu'à ces manifestations nationales se fussent mêlées des attaques contre la France. Il a dit que cela ne pouvait être que l'œuvre d'une infime minorité, mais que la masse de la nation italienne ne partageait, à aucun titre, ces sentiments. (Très bien! très bien! à gauche.)

Notre ambassadeur a appelé l'attention du gouvernement italien sur les désordres qui se sont produits au passage des pèlerins, sur les attaques et les injures qui leur ont été adressées, et M. le marquis de Rudini a répondu qu'il ferait une enquête sur tous les faits qui lui étaient dénoncés, et, de lui-même, il nous a annoncé qu'il venait de prendre une mesure disciplinaire contre un des pèlerins qui n'avaient pas su réprimer une démonstration hostile contre la France.

Voilà les échanges d'explications qui ont eu lieu entre les deux gouvernements, voilà quels ont été la conduite, le langage, l'attitude du gouvernement français, et je demande à ceux qui, dans cette Chambre, ont le plus de souci de l'honneur et de la dignité nationale, si les paroles qu'a prononcées M. Delafosse étaient justifiées et s'il était permis d'apporter à la tribune un langage aussi amer, aussi acerbe et aussi injuste. (Vifs applaudissements au centre et à gauche.)

Au sujet de l'Egypte, M. Ribot a fait ces déclarations, très remarquées en France, très commentées en Angleterre:

Notre situation en Egypte ne s'est pas aggravée, loin de là, depuis la discussion du dernier budget. Nous sommes toujours aux prises avec des difficultés que tout le monde connaît, qu'il est inutile d'indiquer à cette tribune; mais je crois pouvoir dire que ni nos intérêts, ni notre langue, ni notre influence ne sont aujourd'hui en péril; que, loin de reculer, les éléments de cette influence sont au contraire en progrès. (Très bien! très bien!)

M. Deloncle a fait allusion tout à l'heure à une difficulté qui s'est élevée entre nous et le gouvernement égyptien au sujet de certains règlements de police qui nous ont paru porter atteinte non seulement aux usages, mais au texte des capitulations.

La Chambre sait peut-être qu'en 1889, à l'occasion de la prorogation de la loi judiciaire, la France, de même que presque tous les pays d'Europe, a consenti à ce que le gouvernement égyptien pût promulguer des règlements de police, à la condition qu'ils seraient vérifiés par la cour internationale et ne porteraient aucune atteinte aux droits anciens et aux capitulations.

Il nous a paru que malgré l'adhésion donnée par la cour, certains de ces règlements contenaient des dispositions devant lesquelles nous ne pouvions pas nous incliner et qui avaient à juste titre inquiété non seulement nos nationaux, mais encore les Européens de toutes les nationalités au Caire.

Bien que nous ayons été à peu près seuls pour prendre en main la défense des intérêts et des droits des Européens dans cette question, nous n'avons pas hésité à avoir l'attitude, ferme, nette et énergique qu'indiquait tout à l'heure M. Deloncle, et nous avons eu la satisfaction que le gouvernement égyptien, après avoir essayé d'exécuter ces règlements, a consenti, ces jours derniers, à en suspendre l'exécution, tout au moins jusqu'à ce qu'il se fût mis d'accord avec nous sur la révision nécessaire des parties de ces règlements qui nous avaient paru justement critiquables.

Voilà comment nous défendons, non seulement dans l'ensemble, mais aussi dans le détail, les affaires, les droits, la situation, l'influence séculaires que nous avons en Egypte. (Applaudissements.)

Quant à l'occupation anglaise, je suis heureux de

constater que l'opinion se rend compte de plus en plus que les intérêts de l'Angleterre, dans cette affaire, ne sont pas en désaccord avec les engagements qu'elle a pris. Quant à nous, nous attendrons avec le même calme et avec la même fermeté qui ont toujours inspiré et guidé notre conduite, et si l'on nous demande de participer avec toute l'Europe à des échanges de vues qui auraient pour but de donner des garanties à la neutralisation de l'Egypte, au lendemain du jour où l'évacuation serait faite, nous n'aurons qu'à persister dans l'attitude que nous avons toujours prise, qui n'est pas une attitude égoïste et exclusive. Nous sommes tout prêts à examiner ces garanties et à ajouter un supplément si cela était reconnu nécessaire, et ainsi pourra être écartée, je l'espère, un jour — jour prochain, je le souhaite — la principale, sinon la seule cause des difficultés qui existent entre nous et un grand pays voisin avec lequel nous serons toujours heureux d'entretenir les relations les plus amicales. (Très bien! très bien!)

Voici enfin la péroraison du ministre des affaires étrangères:

Messieurs, l'état de nos relations avec les autres pays d'Europe n'a rien qui soit de nature à nous inquiéter. L'impression qui prévaut partout, et dont vous recueillez tous les jours les témoignages, c'est que la paix est mieux assurée aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a quelques mois, c'est qu'une garantie nouvelle a été apportée à l'équilibre des forces en Europe. (Très bien! très bien!)

Ce n'est pas moi seul qui le constate; vous vous rappelez le langage qui a été tenu à cet égard par le chancelier même d'un empire voisin.

Ce résultat est dû en grande partie au rapprochement survenu entre deux grandes nations, la Russie et la France. (Applaudissements.) Personne ne s'étonne de ce rapprochement, de cette entente plus intime qui est la conséquence non seulement des sympathies existant depuis longtemps entre les deux pays, mais aussi, je puis le dire, de la communauté d'intérêts solidaires et reconnus comme tels. (Nouveaux applaudissements.) Personne ne doute que cet accord et les conséquences qu'il doit entraîner ne soient une garantie nouvelle pour la paix et pour la sécurité de l'Europe. (Marques générales d'assentiment.)

La France, sans cesser d'être vigilante, peut avoir confiance dans l'avenir; elle a le droit d'être fière des sentiments d'estime et aussi de sympathie qui lui sont témoignés de toutes parts. Cette sympathie et cette estime vont à ceux qui ont su reconstruire leurs forces, comme l'a fait la France depuis vingt ans, à ceux qui, au lendemain de leurs désastres, ont su montrer avec tant d'énergie et de persévérance les qualités qui nous rendent aujourd'hui dans le monde la place que nous avons le droit d'y occuper. (Double salve d'applaudissements à gauche et au centre. — Le ministre, en regagnant son banc, reçoit les félicitations de ses collègues.)

NOUVELLES POLITIQUES

— Le président de la République française a nommé hier généraux de division les généraux de brigade Laveuve, Leclère et St-Germain. Neuf colonels ont été promus généraux de brigade.

— La lettre au ministre des cultes, qu'après plusieurs journaux nous avons publiée sous la signature de Mgr Bernadou, cardinal-archevêque de Sens, est apocryphe.

— Le directeur des cultes vient, en effet, de recevoir de ce prélat une lettre l'informant qu'il n'a pas écrit celle dont on lui attribue la paternité.

— Aujourd'hui commencé à Massouah le procès du lieutenant Livraghi, l'instigateur présumé des tueries d'indigènes qui ont fait si grand bruit au commencement de l'année. L'affaire sera disjuncte: un tribunal militaire spécial connaîtra des faits de concussion et de péculat, tandis qu'un autre tribunal, composé en partie d'ailleurs des mêmes personnes, sera appelé à se prononcer sur les faits d'homicide volontaire. Parmi les principaux témoins seront les généraux Baldissera et Orero, anciens gouverneurs de la colonie.

— On raconte que l'association des ouvriers évan-

esprit devant elle, qu'il la bénissait. Elle vit aussi qu'en cet instant suprême ce n'était pas à Edmée qu'il pensait, quoiqu'il lui comme à elle, le sanglot de tout à l'heure eût révélé sa présence, mais bien à elle, à elle seule. Cet instant la payait de tout.

Cependant, au moment où le président lui demanda son journal, elle retint le petit livre encore un instant. — Puis-je vous demander, monsieur le président, de ne faire lire de ce journal que les parties absolument nécessaires? Je souffre beaucoup...

Elle ne put finir sa phrase; il n'en était pas besoin; tous la comprenaient.

— Je vous en donne ma parole, mademoiselle. Cependant, pour bien montrer à messieurs les jurés que ceci n'est pas une pièce fabriquée pour les besoins de la cause, il me faudra faire lire quelques passages pris au hasard dans les mois qui précèdent le jour du crime. Du reste, ajouta-t-il, en feuilletant le journal, la couleur même de l'encre, plus pâle ici, plus noire là, est une preuve matérielle que ce journal a bien été fait à des époques différentes. Je vois qu'il remonte déjà à près de deux ans.

Pendant toute la lecture, Marthe resta immobile comme une statue de marbre et presque aussi blanche. Il lui semblait que la vie s'en allait d'elle peu à peu, la laissant chaque instant plus froide, le sang déjà figé. Cependant, la voix sans expression du greffier, lisant ce qu'elle avait écrit pour elle seule, très haut, afin que tous entendissent bien ces aveux désespérés, ces cris de passion, sonnait à ses oreilles; parfois le sens ne pénétrait pas bien dans son cerveau fatigué, parfois, au contraire, il lui semblait que les paroles se répétaient en elle avec des accents déchirants.

... « Ma petite Edmée, mon enfant chérie, si tu

FEUILLETON DE LA GAZETTE

CHARGE D'AME

par M^{me} JEANNE MAIRET

— Excusez-moi, mademoiselle, si je suis forcé de vous questionner ainsi sur vos sentiments intimes, mais j'y suis absolument forcé. Au moment de l'arrestation, vous avez voulu couvrir l'accusé en déclarant que, le jour du crime, il causait avec vous dans votre parc. La déposition de votre sœur, que vous n'avez pas mise dans votre secret, a détruit ce témoignage. D'après elle, il était à peu près impossible que, à l'heure où vous l'avez vue, vous fussiez sortie. Elle vous a retrouvée exactement comme elle vous avait laissée, souffrant tellement que vous pouviez à peine soulever la tête...

Ici, l'attention de l'auditoire devint telle, que le léger murmure qui s'éleva d'une foule, même recueillie, cessa. Dans le silence absolu, la douce voix de Marthe s'éleva:

— Monsieur le président, je n'ai jamais menti; je n'aurais pas menti, même pour sauver mon beau-frère.

— Votre beau-frère, c'est possible. Pardonnez-moi de nouveau, mademoiselle, car ce que j'ai à vous dire est très délicat. Dans le pays, on vous croyait depuis des années fiancée vous-même au baron d'Antel?

— On se trompait, monsieur le président, nous n'avons jamais été fiancés.

— Sans qu'il y eût d'engagement entre vous, un

sentiment un peu plus tendre que l'amitié aurait pu, et personne ne saurait s'en étonner, vous déterminer à un mensonge héroïque. Une femme qui aime, cela s'est vu souvent, sacrifierait tout, même sa réputation, au bonheur de sauver l'homme aimé.

— Je n'ai pas menti, monsieur le président. Lorsque, malgré des raisons de famille sérieuses, j'avais consenti à recevoir Edmée comme ma sœur, j'ai pris vis-à-vis d'elle en moi-même des engagements solennels. Elle a huit ans de moins que moi; je la considérais un peu comme ma fille. J'ai cru faire mon devoir ce jour-là en m'occupant de son avenir.

— Ce serait alors vers ce moment que vous auriez compris ce que d'autres avaient vu bien avant, c'est-à-dire que M. d'Antel était amoureux de Mlle Edmée Levasseur et désirait l'épouser.

— Oui, monsieur le président.

— N'aurait-il pas été, dans ce cas, plus simple de vous expliquer franchement avec Mme d'Antel? N'avez-vous pas craint, en donnant un rendez-vous mystérieux à un jeune homme qui vous avait été assigné comme fiancé, de nuire singulièrement à votre réputation?

— Marthe faisait peine à voir. Il lui fallut un effort très grand pour répondre, après un silence:

— J'avais, pour agir comme je l'ai fait, des raisons d'ordre intime très graves. Vous voyez, monsieur le président, qu'en déclarant ainsi que j'avais donné un rendez-vous secret, sachant l'interprétation qui pourrait s'attacher à ce rendez-vous, je ne fais pas une chose indifférente que j'en souffre, on pourrait bien me croire, il me semble!

Pour la première fois, le calme qu'elle s'était imposé fut troublé; il y eut un tremblement de la voix, comme un cri mal contenu de souffrance, d'angoisse.

Un frémissement, un murmure à peine sensible s'éleva de la foule.

— Ne voyez-vous pas, mademoiselle, que ce demi-aveu donne une terrible vraisemblance à l'hypothèse de tout à l'heure? Pour bien des femmes, un mensonge dans un cas pareil devient à leurs yeux non pas seulement excusable, mais héroïque.

— Et cependant, s'écria la pauvre fille, je n'ai pas menti!

Le président la plaignait visiblement.

— Admettons que vous ayez dit vrai. Vous êtes donc, une fois votre sœur partie, descendue au parc?

— Oui, monsieur le président.

— Il était quelle heure environ?

— J'avais donné rendez-vous à Robert pour trois heures et demie, je suis descendue un peu avant trois heures; lorsque je suis arrivée à la croix de pierre, il s'y trouvait déjà, quoiqu'il ne fût pas encore l'heure.

— Tous ces détails vous sont restés bien présents à l'esprit, ce me semble?

— Très présents, en effet.

— Personne ne vous a vue, ou au moment de votre sortie, ou au moment de votre rentrée?

— Personne.

— C'est grand dommage, mademoiselle, très grand dommage. Je n'ai pas besoin de vous dire à quel point vous êtes, personnellement, respectée, honorée de tous ceux qui vous connaissent, et certes, messieurs les jurés tiendront compte de votre déposition. Mais si la moindre preuve, si légère fut-elle, venait à l'appui de votre dire...

— Alors, s'écria Marthe d'une voix vibrante, alors l'accusation tomberait d'elle-même?

— Evidemment. Mais cette preuve...

gêques a loné ces jours-ci la salle où s'était tenu le congrès d'Erfurt, et qu'elle a cru devoir y tenir une réunion « de protestation et de purification ». Les bustes de l'empereur et de l'impératrice ornaient la salle et une adresse leur a été envoyée.

— Le roi de Roumanie et le prince héritier, le prince Ferdinand de Hohenzollern, sont arrivés hier matin à Potsdam à dix heures et demie. L'empereur les attendait à la gare; une compagnie de gardes du corps rendait les honneurs; des troupes d'infanterie et de cavalerie formaient la haie de la gare au château; une salve de 101 coups de canon a été tirée. Les souverains sont montés en voiture et se sont rendus directement au Nouveau Palais.

— La police de Vienne croit enfin avoir découvert les auteurs de l'attentat de Rosenthal, ou du moins être sur leur piste. Elle vient d'arrêter cinq ouvriers socialistes de Reichenberg sur lesquels pèsent de très graves soupçons.

— Les Chambres argentines ont adopté un projet de loi pour la conversion des cédules ou de la Banque hypothécaire nationale portant un intérêt de 5 0/0, en cédules papier portant un intérêt de 8 0/0.

— Le *Moniteur officiel* de Stuttgart publie les principales dispositions du testament du roi défunt. La reine Olga est légataire universelle. Le mobilier, faisant partie de la fortune privée du roi, est légué au roi régnant. Les legs à payer tout de suite sont : 400,000 m. au comité central de la Société de bienfaisance, 400,000 m. à des pauvres tout spécialement nécessiteux, 400,000 m. à la fondation Charles-Olga. D'autres legs assez considérables, faits à des membres de la famille royale, sont payables plus tard. Le reste de la fortune, destiné à la reine Olga, reviendra, à la mort de celle-ci, au roi régnant.

— Les dignitaires ecclésiastiques de la cour impériale allemande ont peu de chance. Les uns sont congédiés, comme le D^r Stœcker, les autres sont atteints de maladies peut-être diplomatiques. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonce en effet que le prédicateur supérieur de la cour, M. Kogel, et le prieur Brückner se trouvent dans un état tel que leur rentrée en fonctions est devenue improbable.

Le parlement français.

Paris, 26 octobre. Il s'est constitué au Sénat un groupe radical, sous le nom de « gauche démocratique ». M. Ranc, sénateur de Paris, qui en est président, a fait à l'occasion de son installation, un discours dans lequel il repousse les tentatives de conciliation d'une partie des conservateurs.

« On nous parle beaucoup, a-t-il dit, de République ouverte et de pacification. »

« République ouverte ! Mais je ne sache pas que la République ait jamais été fermée ; et la preuve, c'est que de minorité, le parti républicain est devenu l'immense majorité du pays. »

« Est-ce que, dès 1871, dans un de ses premiers discours, après la guerre, Gambetta ne faisait pas appel à ces masses plébiscitaires des campagnes qui sont aujourd'hui le plus solide appui de la République, qui en sont le fondement indestructible ? »

« Est-ce qu'on a posé des conditions à ces libéraux qui, n'étant pas républicains d'origine, se sont faits, avec M. Thiers, républicains de raison ? »

« Ah ! c'est que ceux-là acceptaient, non seulement le nom, mais la chose. C'est qu'ils étaient prêts à la défendre avec nous, dans les moments des plus graves dangers. »

« Peut-on en dire autant, peut-on en espérer autant des nouveaux ralliés ? »

« Savez-vous ce qu'ils entendent eux, par République ouverte ? C'est une République qui accorderait une part d'influence, une part dans la direction des affaires à ceux qui, pendant vingt ans, lui ont fait une guerre sans merci. »

« C'est une République où le faisceau des forces républicaines serait rompu, où nous verrions dans le pays et dans le parlement une fraction du parti républicain s'allier aux conservateurs, aux cléricaux contre l'autre fraction. Eh bien, cette République ouverte là, non ! »

« Pacification. J'avoue que, dans la bouche de quelques-uns de nos amis, ce mot me choque un peu, car on pourrait y voir comme un aveu que la République a été jusqu'ici un régime de combat et de persécution, alors qu'elle n'a fait que se défendre. »

« Que ses adversaires désarment réellement ; qu'ils cessent d'attaquer ses principes essentiels, de s'insurger contre ses lois, et la République sera toute pacifiée. »

« Disons encore les choses comme elles sont : ce qu'on demande, quand on parle de pacification et d'apaisement, c'est une politique qui conduirait sinon à l'abrogation immédiate, au moins à la non application de ces lois qu'on appelle « les lois maudites ». »

« Si nous avions un reproche à adresser au gouvernement, ce serait peut-être de ne pas les appliquer avec assez de fermeté et de suite et d'en laisser quelques-uns violer l'esprit. »

« Ce serait méconnaître le caractère de ces lois que de les considérer comme des lois de circonstance et de combat. »

« Ce sont des lois de principe, des lois de justice et d'égalité conformes à l'esprit de la Révolution, protectrices et gardiennes du droit de la société civile. Qu'on se le tienne pour dit : nous n'en abandonnerons pas une parcelle. »

savais, si tu pouvais te doter de toutes les pensées qui fermentent en moi !... Qu'es-tu au fond ? Eh, qu'importe ! puisque tu as le charme tout-puissant, puisque moi, tout en doutant, tout en questionnant, je te chéris, que, pour l'épargner une larme, je pleurerai nuit et jour, que, pour te donner le bonheur, j'accepterais la tristesse perpétuelle, le chagrin, le désespoir... »

Et puis encore : « Mon Dieu, mon Dieu, que je souffre, que je suis malheureuse, que je voudrais mourir. Il m'a appelée « sœur ». Est-ce simplement un mot banal d'affection ? N'y a-t-il pas mis une intention plus particulière ? Ne suis-je pas destinée à être plus tard sa sœur ? Hélas !... »

Et, maintenant, son secret était à tout le monde ; on se le jetait en riant comme des enfants jettent un ballon gonflé d'air. Jamais elle ne pourrait se montrer sans que le souvenir de cette cruelle journée ne se mit entre elle et ceux qui la regardaient. Et cela encore, ce ne serait rien. Robert savait comment il avait été aimé ; Edmée le savait aussi. Et rien, rien ne pourrait faire oublier ce triste amour.

Elle malgré tout, malgré son intime souffrance, il lui vint de son sacrifice une douceur infinie. Robert était sauvé et sauvé par elle.

Lorsque la lecture fut enfin terminée, elle voulut se lever, se sentant très malade. Elle réussit à se mettre sur ses pieds, et alors sans un cri elle tomba raide, comme morte.

Marthe Levasseur fut très malade, mais elle ne mourut pas. Sa tante la soigna nuit et jour. Farouche, elle ne laissait approcher personne du lit où sa nièce, en proie à une fièvre ardente, parlait, parlait toujours, la tête éternellement en mouvement, les yeux

Troubles anti-sémites.

St-Petersbourg, 25 octobre. Des désordres anti-Israélites viennent d'avoir lieu dans la ville de Starodoub, de la province de Tchernigov ; ils ont été provoqués par le fait suivant : La municipalité avait interdit d'exercer le commerce les jours fériés, en mémoire du salut de la famille impériale à Borki, le 17 octobre 1888. Toutefois, les Israélites obtinrent le retrait de cette interdiction et ouvrirent leurs boutiques, ce qui irrita profondément la population orthodoxe.

Les désordres commencèrent par des rassemblements, devenus bientôt si nombreux que la police fut impuissante à les disperser. La foule, qui avait déjà lancé des pierres contre le local de prières des Israélites, entra bientôt dans une véritable fureur quand le bruit, d'ailleurs complètement faux, se répandit tout à coup de groupe en groupe qu'un juif venait d'assommer un Russe, et elle se mit alors à envahir les maisons des Israélites, qui ne trouvèrent leur salut que dans une fuite précipitée, à saccager et à voler tout leur avoir, à piller leurs magasins, comtoirs, restaurants et cabarets, et la plupart des émeutiers ne sortaient de ces derniers qu'ivres-morts.

C'est au point que, lorsqu'un incendie eut subitement éclaté, la foule refusa d'aider les pompiers à l'éteindre, parce que c'étaient des maisons juives qui brûlaient, et elle ne se mit aux pompes qu'en voyant finalement les flammes menacer une église voisine. Cet incendie dura plusieurs heures et détruisit le bazar, les abattoirs et environ dix maisons, et pendant ce temps les habitants russes de Starodoub continuaient leur affreuse orgie avec l'aide d'une quantité de paysans accourus des campagnes voisines, qui s'enivrèrent et pillèrent comme eux jusqu'au matin, puis repartirent pour leurs villages, emportant de nombreux objets, entassés sur des charriots.

Le calme ne fut rétabli que le lendemain matin. Plusieurs milliers de personnes avaient pris part, soit comme acteurs, soit comme spectateurs impassibles, à ces scènes de sauvagerie.

INFORMATIONS DIVERSES

— L'émotion qu'a causée à Berlin le crime commis par un émule de Jack l'Éventreur est entretenue par les détails horribles que donnent les journaux.

Le crime a été découvert par une femme qui, désirent voir la victime, la nommée Nitsche, frappa le 25 au matin à la porte de sa chambre et entra, quoi qu'elle n'eût reçu aucune réponse. A peine avait-elle mis le pied dans la pièce qu'elle s'enfuit en poussant de grands cris, qui attirèrent quelques habitants des maisons voisines. On trouva le corps de la malheureuse Nitsche étendu sur le lit, dans un état qui la rendait presque méconnaissable. Un terrible coup de couteau avait séparé presque complètement la tête du tronc. Le corps était mutilé de façon odieuse et terrible. La chambre était teinte de sang, et le meurtrier avait évidemment pris plaisir à répandre les preuves de son crime sauvage ; il n'avait, du reste, touché ni à l'argent ni aux bijoux de la jeune femme.

Quand la police arriva, un commerce ignoble s'était déjà établi devant le cadavre : le propriétaire de la chambre faisait payer une redevance aux personnes qui désiraient voir la victime, et il exhortait les curieux à se dépêcher de jurer de ce spectacle avant l'arrivée des agents. Il éloignait impitoyablement tous ceux qui refusaient la somme demandée.

La police a arrêté un commis sans place, nommé Ernest Schulze et originaire de Wachow (cercle de West-Havelland). Cet individu, qu'on soupçonne être l'auteur du crime, a été dénoncé par plusieurs filles auxquelles il avait fait, dans la nuit de samedi à dimanche, la proposition de les accompagner.

— Le conseil de guerre de Würzbourg vient de juger un procès qui fait un certain bruit, non seulement en Bavière, mais dans toutes les parties de l'empire, parce qu'il révèle une fois de plus les mauvais traitements auxquels les soldats allemands sont exposés de la part de beaucoup de leurs supérieurs. Le 28 janvier dernier, le maréchal des logis Gutgesell, du 1^{er} régiment de chevan-légers, en garnison à Nuremberg, ayant pris en défaut le cavalier Helbig, avait ordonné à des hommes placés sous ses ordres de déshabiller le cavalier jusqu'à la ceinture et de lui verser sur la tête et sur le corps quantité de seaux d'eau glacée. A la suite de ce traitement, Helbig avait perdu l'usage de la parole ; il ne l'a pas recouvré jusqu'à ce jour. Le conseil de guerre a condamné Gutgesell à la dégradation et à six mois de prison.

— Un incident ébranlé fortement, dans le monde maritime anglais, la confiance en la valeur des énormes pièces d'artillerie dont les nouveaux cuirassés sont armés. On a constaté que le canon de 67 tonnes placé à bord du navire de guerre *Hove* s'est fêlé. On a découvert que l'acier offrait le même défaut que celui d'autres pièces de même catégorie déclarées défectueuses il y a quelque temps. Le *Hove* vient de recevoir l'ordre de se rendre à Portsmouth, pour la réparation du canon.

Les inondations dans le Midi.

Montpellier, 26 octobre. Cent cinquante sapeurs du génie partent porter secours aux inondés de Limoux.

Carcassonne, 26 octobre. L'inondation actuelle est un vrai désastre pour tout

hagards, comme poursuivi par une terreur sans nom.

Robert et sa jeune femme ne songeaient plus à leur voyage. Chaque jour ils allaient au château où, le plus souvent, ils ne voyaient que les domestiques. Enfin, un matin, ils apprirent que tout danger semblait écarté, le délire avait cessé. Ils refusèrent de partir avant d'avoir vu Mme Despois. Celle-ci restait très froide répondant à peine aux questions.

« C'est vrai, le docteur a bon espoir. Le délire a cessé. Savez-vous ce qu'elle répète maintenant : « Ma tante, pourquoi m'as-tu sauvée ? Je voudrais tant mourir, vois-tu, je suis si lasse ; j'ai vendrais toutes mes forces... » Je crois que j'aimais encore mieux le délire. »

— Si vous saviez, tante Rélie, murmura Edmée, combien j'ai pleuré... Mme Despois se détourna et dit sèchement : — Cela vous est facile.

— Je sais ; vous ne me pardonnerez jamais. Tout ce qui est arrivé n'est pas de ma faute, et cependant, sans moi, cela n'aurait pas été.

La tante resta inflexible et ne répondit pas. Robert, instinctivement, passa son bras autour de la taille d'Edmée. Il dit : — Je suis bien sûr que Marthe est moins dure pour ce petit enfant que vous.

— En effet. Vous, Robert, elle ne vous a pas nommé une fois dans son délire. C'était Edmée qu'elle appelait sans cesse, comme si, dans la crise qu'elle avait traversée, tout avait sombré excepté cet instinct de maternité, ce besoin d'aimer ce qui vous a le plus coûté...

Avant qu'on pût l'en empêcher, Edmée s'était échappée, elle montait en courant l'escalier, elle entra dans la chambre dont elle avait été sévè-

tes les communes du département traversées par l'Aude et ses affluents.

Un grand nombre d'habitants se trouvent sans abri et sans ressources.

A Psycherie, 200 personnes ont couché cette nuit dans l'église, leurs maisons étant démolies.

A Lagrasse, deux hommes ont disparu ; les routes sont coupées.

A Coufoules, Leuc, les vignes et les arbres sont arrachés. Cent mètres de voie ferrée sont enlevés.

A Verzeille, Pornas, Cepie et à Coniza, des maisons se sont écroulées.

Narbonne, 26 octobre. La crue de l'Aude et de ses affluents avait subitement diminué, l'inondation n'a pas eu, du moins dans l'arrondissement de Narbonne, les conséquences graves redoutées pendant toute la journée de dimanche.

Les dégâts matériels sont considérables, mais il y a peu d'accidents de personnes à déplorer. Il n'y a, jusqu'à présent, qu'une femme noyée et un homme disparu.

Dans les environs de Narbonne, une vingtaine de personnes ont été surprises dans des métraires. Elles ont été sauvées de l'aide d'embarcations.

Quant aux travailleurs qui s'étaient réfugiés sur des arbres, où ils sont restés vingt heures, ils ont été recueillis ce matin.

Cette, 26 octobre. Une usine à engrais construite près de la côte vient d'être emportée par les vagues. Les marchandises sont perdues.

Cannes, 26 octobre. Un orage d'une grande violence a éclaté. La toiture d'une maison s'est effondrée. Les vagues arrivaient sur la promenade du Midi, près de la Batterie. La plage artificielle de la Croisette a résisté.

Les dégâts sont insignifiants.

Toulon, 26 octobre. Les nouvelles venues des divers points de la côte et des environs de Toulon signalent partout les effets des tempêtes de ces deux dernières nuits. A la Seyne, plusieurs poteaux télégraphiques ont été brisés.

L'incendie des bois de Porquerolles, activé par un violent vent d'est, a envahi 3 kilomètres en moins d'une demi-heure et a atteint le poste sémaphorique que les gardiens et leurs familles ont eu à peine le temps d'évacuer.

Les dégâts sont importants.

A St-Tropez, le chasse-marin italien *Carlino*, attaché au port de la Spezia, s'est échoué.

Nîmes, 27 octobre. Une nouvelle crue de l'Ardeche vient de faire monter subitement le Rhône, à Roquemaure, où il est à 5'65 au-dessus de l'étiage.

Vallabregues et Comps sont toujours entourés d'eau. Ces villages continuent à être ravitaillés par Nîmes.

A Beaucaire, après avoir baissé, le fleuve est remonté rapidement. Les quais restent inondés.

On craint de nouveaux désastres. Les pluies qui continuent à tomber dans les Cévennes font déborder tous les cours d'eau.

La catastrophe de Moirans.

Moirans (Isère), 27 octobre. Un grave accident de chemin de fer vient de se produire sur la ligne de Paris-Lyon-Méditerranée.

Le train de Lyon 297, qui arrive à Grenoble à 4 h. 37 du soir, a déraillé hier, à 3 h. 54, entre la gare de Voiron et celle de Moirans, à 1500 mètres environ de cette dernière gare et entre le village et le cimetière de Moirans.

Ce train, comprenant quatorze wagons, dont douze de voyageurs et deux fourgons, était remorqué par deux machines. C'est la seconde qui a déraillé et a entraîné le convoi hors de la ligne, qui, sur ce point, est établie sur un remblai de 10 mètres de hauteur.

Les wagons se sont projetés les uns sur les autres, ont été culbutés, mais sont heureusement restés sur le remblai. S'ils avaient été précipités en bas du talus, le nombre des victimes eût été bien plus considérable.

Au bruit produit par le déraillement, aux cris poussés par les victimes et aussi par les autres voyageurs, le personnel des usines de soieries, qui se trouvent à proximité de la voie ferrée, est accouru et a commencé le sauvetage, aidé du personnel de la compagnie.

D'un wagon de 2^e classe, qui avait été éventré par un wagon de 1^{re} classe, on a retiré huit blessés, dont deux moururent bientôt. L'un était Mme Detroyat, artiste peintre, qui se trouvait dans le compartiment des dames seules ; elle était serrée comme dans un étui et criait : « J'étonne ! Sauvez-moi ! » Quand on l'a sortie, elle a vomit un flot de sang et a rendu le dernier soupir. L'autre mort est un ingénieur de Ville, M. Prévost, qui a eu le crâne brisé et le visage écrasé, et qui a expiré dans le trajet de la gare à l'hôpital de Moirans.

Il y a plus de vingt blessés, dont plusieurs très grièvement.

Les agents de la compagnie n'ont eu aucun mal : le conducteur a été lancé à plusieurs reprises contre les parois de son fourgon, comme une balle élastique. Le chauffeur et le mécanicien ont pu sauter à bas de leur machine. Les rails ont été soulevés sur une longueur de cent mètres. Le ballast, qui venait d'être réparé, est raviné comme par le passage d'un torrent.

Les wagons qui, ce matin, sont encore sur la voie, forment comme un énorme tire-bouchon. Les premiers sont brisés et les autres ont l'aspect d'un amas

remment exclue. Lorsque, effarée, Mme Despois y arriva à son tour, suivie de Robert, Edmée était agenouillée auprès du lit et Marthe, les yeux brillants, toute rayonnante, lui faisait de petites caresses tremblantes de sa main si faible.

— Je comprends tout, maintenant, balbutia la sœur cadette, et je tâcherai de me souvenir toute ma vie qu'il y a quelque chose au-dessus du bonheur... Dis que tu me pardonnes, dis-moi ce que je pourrai faire un jour pour mériter ce pardon ?

— Mais je n'ai pas à te pardonner, ma petite Edmée, je t'ai aimée, voilà tout. Un jour, si tu as beaucoup d'enfants, tu m'en donneras un, une petite fille blonde, je l'éleverai, je l'aimerai tant. Il y a en moi, vois-tu, une mère manquante...

L'absence des jeunes mariés, partis enfin pour l'Italie, se prolongea. De son côté, sur l'avis du médecin, Marthe quitta sa chère solitude et s'en alla, avec sa tante, en Algérie. Elle avait besoin, pendant quelque temps, de ne plus voir l'endroit où elle avait souffert. La guérison de l'esprit fut plus lente que celle du corps, mais la guérison se fit cependant. Marthe prit goût aux voyages, et Mme Despois, qui adorait tout changement, encouragea fort ce goût. Plus d'une année se passa ainsi, et Marthe retrouva la sérénité, presque le contentement.

Quelques mois après l'acquiescement de Robert, l'assassin du capitaine Bertrand fut découvert. C'était un pauvre diable de soldat qui, exaspéré par la dureté de son capitaine, avait déserté. Mourant de faim, il était entré dans une maison pour voler, il y avait trouvé un revolver, et de suite, l'idée de tuer l'homme qui, selon lui, avait été cause de ses malheurs, et qu'il avait aperçu dans le pays, s'empara de lui et ne le quitta plus. Condamné ensuite pour vol suivi d'assassinat,

de fers tordus, de bois hachés, de coussins déchirés et éventrés. Sur les douze wagons, les deux derniers seuls sont restés debout.

A la première nouvelle de ce malheur, des machines de secours sont parties de Grenoble et de Voiron, ainsi qu'un grand nombre de médecins de ces deux villes, qui tous ont prodigué leurs meilleurs soins aux victimes. Celles-ci ont été transportées, les unes à l'hôpital de Moirans, les autres chez le maire et dans les maisons particulières.

La cause du sinistre, dit-on, est l'écartement de la voie, produit par un affaissement de terrain. Au moment de l'accident, le train marchait à une vitesse vertigineuse, ce qui s'explique par l'excessive déclivité de la ligne entre Voiron et Moirans.

La voie ne pourra être dégagée avant ce soir, et, de ce fait, tous les trains de Grenoble à Lyon et vice versa subissent des retards considérables.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Traité de commerce. — Aujourd'hui a lieu, au palais fédéral, une conférence entre des conseillers fédéraux, MM. les ministres Roth et Epli et MM. Cramer-Frey et Hammer, au sujet des négociations relatives aux traités de commerce.

Chemins de fer. — Hier, à trois heures, le train de voyageurs 84, de la ligne Turgi-Waldshut, a heurté en gare de Döttingen, le train de marchandises 500 en retard. Cinq wagons du dernier train ont été plus ou moins maltraités. Aucun accident de personnes. Le mécanicien du train de voyageurs n'avait pas aperçu le signal d'arrêt. La circulation a été interrompue pendant trois heures.

Militaire. — Le département militaire a adopté une ordonnance fixant le prix de la nouvelle cartouche à 10 cent. avec remboursement de 4 cent. pour la douille et les chargeurs.

La nouvelle munition ne sera vendue provisoirement que par les arsenaux des arrondissements des divisions armées du nouveau fusil.

M. H. Sandoz, à Neuchâtel, a été nommé lieutenant dans les troupes sanitaires.

Travaux publics. — Un subside fédéral de 40 % est accordé au canton de Fribourg pour les travaux d'endiguement, évalués à 50,000 francs, de la Veveyse à Châtel-Saint-Denis.

L'incendie de Meiringen.

Berne, 27 octobre. La cause de l'incendie est encore à trouver.

Des ouvriers italiens logés chez la veuve Brugger sont accusés par l'opinion publique d'être les auteurs involontaires du sinistre. Ils se défendent, déclarent ne pas avoir fait de feu. L'irritation était grande contre eux ; une rixe n'a été prévenue que par l'intervention des pompiers. Suivant une autre version, la veuve Brugger aurait fondu du beurre qui aurait pris feu.

L'incendie s'est propagé du hameau de Stein jusqu'à Hausen, à la distance de trois kilomètres, réduisant en cendres dix hôtels sur treize, six boulangeries sur sept, de nombreux magasins de tous genres, depuis ceux pour les étrangers jusqu'aux magasins ordinaires, et deux imprimeries des journaux *Oberhasler* et *Meyringer Nachrichten*, et la chapelle anglaise.

D'après le relevé officiel provisoire, le nombre des chalets brûlés serait de 178, et celui des gens sans toit de 766.

Il y a eu plusieurs accidents. Un pompier a eu la jambe cassée, quelques gens sont blessés ou brûlés au visage ; une femme est grièvement blessée. La mort d'un vieillard aveugle et infirme est confirmée ; son corps a été retrouvé dans les décombres. Un enfant, disparu, a été retrouvé.

La caisse cantonale d'assurance contre l'incendie a les sept dixièmes des dommages à supporter ; les trois autres dixièmes sont à la charge de l'Oberhasli et de la commune de Meiringen elle-même. C'est une somme d'environ 450,000 francs.

Le comité de secours s'est constitué définitivement à l'hôtel du Sauvage. Le président est M. de Steiger, conseiller d'Etat.

Les secours affluent. La Confédération a fait expédier à Meiringen 4000 rations de conserves. Des vires et des habits sont déjà parvenus en assez grande quantité. On recommande d'expédier désormais surtout de l'argent. Le gouvernement de Neuchâtel a envoyé 1000 fr., celui d'Obwald 500 fr., le comité central de Zofingue 200 fr., le conseil municipal de Bienna 1000 fr., la direction du Jura-Simplon 1000 francs, les conseils de bourgeoisie de Lucerne, de Thoune et de Berne chacun 500 fr. Le comité de la ville de Berne, inséparable hier soir sous la présidence du colonel Müller, organise une collecte.

Dans les rues de Meiringen circulent trois dames anglaises venues d'Interlaken, qui distribuent des vires qu'elles cuisent dans la prairie voisine. Au Sauvage, on a organisé des cuisines populaires. Un four de campagne du dépôt militaire de Thoune est attendu.

Le *Bund* demande la nomination d'un expert qui examinerait, pour le compte du canton et du district, si le sol des maisons incendiées de Meiringen ne devrait pas être exproprié. L'expert ferait aussi des

propos sur l'emplacement et le plan de reconstruction.

Un exposé de photographie.

Neuchâtel, 27 octobre. Les photographes-amateurs du canton de Vaud me sauront gré peut-être de leur signaler l'exposition du Photo-Club de Neuchâtel, ouverte dès hier et qui durera jusqu'au 8 novembre. Elle mérite d'être vue. Les exposants sont au nombre d'une vingtaine et ont fourni près de 700 épreuves. Le niveau moyen est très satisfaisant, au point de vue de l'exécution d'abord, et plus encore peut-être par le goût souvent très sûr et très fin qui se remarque dans les choix des sujets et la mise en scène des motifs.

La photographie alpestre occupe une place d'honneur. Nous avons quelques alpinistes dont les notes de voyage « instantanées » sont d'un vif intérêt. Ils me pardonneront si je ne nomme personne, de peur de commettre des omissions injustes.

Nos sites du Jura, nos bords de lac, les pittoresques vieilles de notre architecture, ont fourni nombre de photographies qui sont et resteront de précieux documents. Les membres du club ont aussi exploré avec succès les pays étrangers, en particulier le Midi.

On doit une attention spéciale aux belles photomicrographies de M. Mauler, à Neuchâtel, qui, savant et artiste à la fois, nous présente une collection d'infusoires et de phylloxera tout à fait remarquable. Mon incompréhension seule m'empêche d'en dire plus long, mais tous les connaisseurs me signalent ces photographies comme méritant une mention spéciale. C'est fait.

NOUVELLES DES CANTONS

BERNE. — On nous écrit des Franches-Montagnes :

« Depuis tantôt deux mois, nous jouissons ici d'un temps splendide avec température très élevée ; on se croirait à Montreux, tellement la température est douce. Par-ci par-là quelques rares ondées et orages locaux, comme si on était à la mi-juillet. La chaleur est parfois grande et on transpire avec les vêtements plus légers. Cette température est vraiment phénoménale ; à cette saison déjà si reculée, on a l'habitude ici d'aller en traineau avec 30 ou 40 centimètres de neige. »

« Il y a quelque temps un incendie détruisait l'anberge de Jerisberg, et, bien qu'on fut certain que le sinistre était dû à la malveillance, la police ne put découvrir le coupable. »

« On ne songeait plus à cette affaire, lorsque ces jours passés Mme Ritter, née Gostelli, femme de l'aubergiste de Jerisberg, se présentait à la préfecture de Morat et déclarait que c'était elle-même qui avait mis le feu au bâtiment. »

Mme Ritter fut livrée aux autorités bernoises et incarcérée dans les prisons de Laupen. Elle confirma au juge d'instruction de Laupen ses déclarations précédentes. Cependant on s'était aperçu que cette femme était atteinte d'un dérangement d'esprit et on n'attachait pas une foi absolue à ses aveux. L'enquête se poursuivait donc, lorsque mercredi soir le geolier trouva Mme Ritter morte dans sa cellule. La malheureuse s'était pendue à l'espagnolette de la fenêtre. Mme Ritter était mère de plusieurs enfants en bas âge.

FRIBOURG. — Lundi soir vers 9 heures un incendie a détruit à Font deux maisons d'habitation contiguës appartenant à deux familles Brasey. Le détail et une partie du mobilier ont pu être sauvés.

La cause du sinistre est encore inconnue.

BALE-VILLE. — La police bâloise a arrêté un nommé J.-B. Jetzer, qui cherchait à placer une pièce de cinq francs. Les parents de cet individu habitant Duggingen, des perquisitions furent faites par la justice bernoise à leur domicile. On y découvrit cinq ou six autres pièces fausses avec un moule, ainsi qu'une certaine quantité de plomb et de zinc. La mère de Jetzer a fini par avouer que les pièces en question avaient été fabriquées par son fils, en compagnie de Joseph Saladin, de Grellingue, et que le premier s'était rendu à Bâle pour les écouler. Cette femme et Saladin ont été aussi emprisonnés, mais ils étaient déjà relâchés le lendemain.

TESSIN. — La commission du Grand Conseil propose à l'unanimité ce qui suit : accorder en principe une subvention cantonale à toutes les sociétés qui demandent des concessions de tramways électriques et qui pourront accepter certaines conditions techniques et financières ; cette subvention est à accorder sous forme d'actions au 4 %. Elle proposera aussi d'accepter le projet du gouvernement pour les trois lignes dont on a déjà fait les études préliminaires, en augmentant toutefois de 102,000 francs la subvention de l'Etat, qui serait ainsi portée de 1,174,000 francs à 1,276,000 francs. La discussion commencera jeudi prochain. La majorité du Grand Conseil paraît acquise.

On annonce la création à Lugano d'un nouveau journal libéral-conservateur, qui serait l'organe de M. le président du Conseil d'Etat Soldati.

CANTON DE VAUD

Grand Conseil.

Voici la liste des objets à traiter par le Grand Conseil dans sa session ordinaire d'automne 1891, s'ouvrant le lundi 9 novembre, à 2 heures :

Objets restant de la précédente session : Projet de décret accordant une allocation supplémentaire pour travaux urgents de la Broye. Projet de loi modifiant celle de 1882 sur la presse en ce qui concerne le droit de réponse. Projet de loi sur la répression des contraventions en matière administrative. Pétition Besançon demandant l'abaissement du prix du sel de cuisine et une diminution de dépenses dans l'administration cantonale. Motion Motz et consorts concernant le crédit agricole. Projet de décret autorisant l'acquisition des terrains nécessaires à l'agrandissement du cimetière d'Ormont-Dessus. Projet de loi sur les impositions communales. Projet de loi instituant un contrôle sanitaire sur le commerce des marchandises d'usage domestique. Projet de décret accordant une subvention au chemin de fer Vevey-Bulle-Thône. Projet de décret concernant des crédits supplémentaires au budget de 1891. Projet de décret concernant le reboisement de la plaine du Rhône. Projet de décret d'expropriation pour un passage d'eau à heseaux. Pétition demandant une modification à la loi du 17 mai 1821 concernant les peres résultant du bûil abattu par ordre des autorités. Discussion sur les rapports concernant les pétitions relatives à la proscription des boissons à essences dites « apéritifs ».

Objets nouveaux : Projet de décret réglant le mode de rétribution des préposés aux poursuites et des préposés aux faillites. Projet de décret prorogant les pouvoirs accordés au Conseil d'Etat en ce qui concerne la maintenance des matières explosibles et inflammables. Projet de décret reconnaissant comme personne morale l'Union ouvrière de Nyon. Projet de loi sur l'instruction publique secondaire. Projet de décret concernant la gratuité des fournitures scolaires. Projets de décrets de naturalisation. Projets de décrets autorisant la perception de contributions extraordinaires dans les communes de Pully, Le Chenit et Bussy. Projet de décret autorisant l'acquisition de nouvelles eaux pour l'Asile de Cery. Projet de décret apportant des modifications à la loi du 13 mars 1886 sur l'organisation sanitaire. Projet de décret autorisant la vente de terrains dépendant de la cure de Gryon. Projet de décret autorisant le rachat des bâtiments Zimmermann-Richen, à Lausanne. Projet de décret ratifiant la convention passée avec la commune d'Oron-la-Ville au sujet du bâtiment de cure. Projet de décret ratifiant une convention avec l'Etat de Fribourg pour la construction de diverses routes inter-cantonales. Projet de décret concernant les travaux de constructions de routes et les corrections fluviales pour 1892. Projet de décret ordonnant la construction de diverses routes cantonales et la participation de l'Etat à l'amélioration de quelques routes communales. Projet de décret autorisant l'estimation juridique éventuelle des immeubles à exploiter pour la transformation des rues du Pré et du Flon, à Lausanne. Projets de décrets concernant le complément de la correction de la Vevoyse sous Lussey et Villars-Lussey. Projet de décret instituant une entreprise fluviale pour la correction des eaux de Charnex. Projet de budget pour 1892. Projet de loi modifiant celle du 6 mai 1886 concernant la mise en vigueur des lois sur l'inscription des droits réels et sur le cadastre. Projets de décrets concernant des crédits supplémentaires. Rapport semestriel du Conseil d'Etat sur les affaires fédérales. Projets et rapports qui pourront être présentés pendant le cours de la session.

Dans ses séances des 17 et 27 octobre, le bureau du Grand Conseil, conformément à l'article 62 du règlement, a nommé les commissions suivantes chargées d'examiner et de faire rapport sur les projets émis par lui ou qui ont été communiqués par le Conseil d'Etat et qui font partie des objets à traiter par l'autorité législative dans sa session ordinaire d'automne 1891, savoir :

Loi sur l'instruction publique secondaire: MM. E. Decolligny, Corvejon, Guex, Héli, Carrard, Bornaand, Bocean, Burrier, Aug.

Décret reconnaissant comme personne morale l'Union ouvrière de Nyon: MM. Georges Rochat, Chuard, Baudin, Margot, Grin.

Décret réglant le mode de rétribution des préposés aux poursuites et des préposés aux faillites: MM. Dubrit, Déglon, Paillard, Pasche, Burnet, Bovy, Kunz.

Décret prorogant les pouvoirs accordés au Conseil d'Etat en ce qui concerne la maintenance des matières explosibles et inflammables: MM. Van Berchem, Milliet, Vaugniaux, Félix Cossy, Canderay.

Décrets autorisant la perception de contributions extraordinaires dans les communes de Pully, Le Chenit et Bussy (Moudon): MM. Jannin, Bauver, Louis-Alfred Favre, Coindet, Daval.

Décret autorisant l'acquisition de nouvelles eaux pour l'Asile de Cery: MM. Guay, Deriaz, John Capt, Duvillard, Chessex.

Décret apportant des modifications à la loi du 13 mars 1886 sur l'organisation sanitaire: MM. Bosset, Fr. Gonin, Benvegna, d'Albis, Moillen.

Décret autorisant l'estimation juridique éventuelle des immeubles à exploiter pour la transformation des rues du Pré et du Flon, à Lausanne: MM. Perret, Bregand, Richard, Jaques Perrin, Bonard.

Rapport semestriel du Conseil d'Etat sur les affai-

res fédérales: MM. Capré, Brun, Loup-Bessat, Ducret, Nicod.

En outre, sur sa demande, M. Besson a été remplacé comme président de la commission chargée de l'examen de la pétition Bezançon demandant l'abaissement du prix du sel de cuisine, par M. le docteur Heer; ce dernier est remplacé comme membre par M. Chenevard.

BLONAY. — Dimanche prochain, 1^{er} novembre, jour de la fête de la Réformation, M. Philippe Godet fera dans le temple de la Chézaz, à 2 1/2 heures, une conférence sur Pierre Viret, le réformateur vaudois.

LAUSANNE

Eglise libre. — La présentation de M. Auguste Bernus, ancien pasteur de l'Eglise française de Bâle, comme professeur d'histoire ecclésiastique dans la Faculté libre de théologie, aura lieu vendredi 30 octobre, à 2 heures, aux Terreaux.

Incendie de Méiringen. — La municipalité de Lausanne a envoyé 300 francs aux incendiés de Méiringen.

Le temps qu'il fait. — On lit dans le Journal d'Yverdon :

« On se souviendra du remarquable automne de l'année 1891. Bien que nous soyons aux portes de novembre, la température se maintient d'une douceur exceptionnelle; le soleil nous reste fidèle et la nature a gardé en grande partie sa parure de feuilles et de fleurs. Partout, on signale des secondes floraisons. En beaucoup d'endroits, l'herbe pousse. Les vaches prolongent leur pâturage automnal. »

« Un phénomène assez curieux s'est produit lundi, dans la soirée. Le Jura, du côté de Ste-Croix, a été illuminé pendant plus d'une heure par de brillants éclairs. Ce beau spectacle n'a pas été observé souvent à la fin d'octobre. »

Comparé au mois d'octobre 1890, le mois présent est en effet d'une douceur remarquable. L'année dernière le froid nous était venu très vite. Jusqu'au 17 octobre, la température minima s'était maintenue, à Lausanne, autour de 10 degrés; le 18, il y avait une baisse très brusque; le thermomètre était tombé à 3 degrés; le 21 octobre, il descendait au-dessous de zéro; le 22 on notait -1,5 et le 23, -2,5; en pleine vendange, il gela très fortement jusqu'aux rives du lac. Enfin, le 24 octobre la neige avait fait son apparition, et Lausanne se réveillait ce jour-là, avec des toits poudrés à blanc.

Cette année, la dernière quinzaine d'octobre est splendide; les vendanges se sont faites dans d'excellentes conditions; les jardins et les prés sont encore tout émaillés de fleurs. Dimanche on cueillait encore les grandes marguerites par jonchées.

Mais ne nous félicitons pas trop: quand on parle du loup, il est derrière la porte. Ce matin, il souffle une bise froide et le thermomètre de St-François ne marquait, à 7 heures, que 8 degrés au-dessus de zéro. Ce pourrait bien être le commencement de la fin. Brrr !

Vélocipédie. — Le comité central de l'Union vélocipédique de la Suisse romande nous écrit :

« Dimanche dernier, les vélocipèdes de Lausanne et Morges faisaient une excursion à Vallorbes. Au retour, vers 6 h. 1/2 du soir, dans le village de Pompages, le chef de file vint heurter une poutre d'environ 3 mètres de long sur 15 centimètres d'épaisseur. L'alarme fut immédiatement donnée et le vélocipède qui suivait purent, par bonheur, s'arrêter à temps. Cette poutre, placée au milieu de la route dans une intention malveillante, aurait pu causer des accidents graves soit aux vélocipèdes, soit à leurs machines, vu la nuit très noire, le brouillard et la forte rampe qui existe à cet endroit. »

« Les auteurs de cet acte inqualifiable attendaient au passage les vélocipèdes et voulaient même leur faire un mauvais parti. »

« Le comité central de l'Union vélocipédique de la Suisse romande, ainsi que le comité du Vélo-Club de Morges viennent de déposer une plainte en mains du juge de paix du cercle de La Sarraz. »

« Il est à espérer que l'autorité judiciaire et la municipalité de Pompages ne toléreront pas impunément de tels procédés de sauvagerie. »

« En tous cas, les vélocipèdistes feront bien d'éviter cette contrée pour le moment. »

Chantier de travail. — On nous écrit :

« Il y a deux ans à peine que s'ouvrait au Valentin le chantier destiné à venir en aide aux ouvriers sans travail, en leur fournissant un gagne-pain provisoire. Bien modeste à ses débuts, il dut bientôt, pour répondre aux besoins croissants, élargir ses tentes. Doubles d'abord, puis triplés, il n'en restait pas moins insuffisants. Aussi le comité-directeur, contrairement au reste d'abandonner le hangar primitif dont l'emplacement devait recevoir une destination nouvelle, s'est-il décidé à élever, rue du Jura, une construction plus vaste et mieux aménagée, où le chantier de travail est installé aujourd'hui. »

Dans ces conditions nouvelles, le comité de la Mission intérieure, sous les auspices duquel l'œuvre avait été fondée, ne crut pas devoir en garder seul la

responsabilité et provoqua la formation d'une société civile à laquelle il remit la partie commerciale de l'entreprise.

Cette société, inscrite au registre du commerce, s'est constituée sous le nom de Société lausannoise de secours par le travail. Elle a repris la direction générale du chantier, celle de l'Asile pour les détenus libérés, et se réserve d'y ajouter, dans la mesure où ses ressources le lui permettent, d'autres branches d'activité philanthropiques analogues, dont le besoin pourra se faire sentir.

Le comité d'administration a été composé de MM. A.-E. Péillard, pasteur, président; G. Gaulis, notaire, secrétaire, et Alfred Galland, banquier, trésorier.

M. L. Tanniger a été confirmé dans ses fonctions de gérant du chantier.

Afin de faciliter aux amis de l'œuvre l'acquisition des bons de travail, il en a été établi des dépôts aux adresses suivantes, où ils sont en vente dès ce jour: Banque Galland et Landis, 2, rue de Bourg; Librairie Mack, 29, rue de Bourg; Epicerie Campiche, 6, rue Haldimand; Mission intérieure, 9, Grand-Saint-Jean; chez le gérant, M. L. Tanniger, 6, Chemin-Neuf, et au bureau du chantier.

Pour les commandes de bois de chauffage on est prié de s'adresser directement au Chantier de travail, rue du Jura.

BEAUX-ARTS

L'Exposition de la Société suisse d'aquarellistes.

Voici une petite exposition, plus petite que celle de Lausanne, et qui fait encore moins parler d'elle, si possible. Cependant tout y est bon; les nuances n'y varient que du bon au très bon. Et tout doucement, l'après l'autre, les aquarelles s'achètent, s'élèvent, si bien qu'à la clôture prochaine il n'en restera plus assez pour monter une exposition nouvelle. Si donc elle est relativement peu visitée, et que la Renommée n'emboûche pas, devant ses portes, sa plus longue trompette, cela ne tient point à la valeur intrinsèque et très remarquable de ses produits. Cela tient d'abord au local, un peu retiré de la grande circulation; cela tient aussi au mode d'exposition; cela tient surtout à notre indifférence native et irrémédiable aux choses de l'art. Mais Dieu me garde des problèmes de l'éthique! C'est assez des ronces de la critique d'art; il y a quelque saveur à s'égarer à leurs aiguillons crochus; mais ceux de la critique de mœurs sont décidément trop piquants pour moi!

Je note seulement, en passant, que Neuchâtel, avec ses 17,000 habitants, achète annuellement pour trente mille francs de peinture. Lausanne, chef-lieu, 34,000 habitants, n'en donne pas trois mille.

L'essai tenté par la Société vaudoise des Beaux-Arts, à Lausanne, a démontré combien il est avantageux, et pour le public et pour les artistes, que les œuvres d'un même exposant soient juxtaposées. Ce groupement par auteurs me paraît tout indiqué, alors qu'il s'agit de sociétés dont chacun fournit plusieurs œuvres. L'effet d'ensemble y gagne incontestablement. Le talent — ou du moins la manière — de chacun s'y manifeste mieux. L'artiste lui-même, dont chaque exposition est une école, a plus de commodité et meilleur profit à étudier son propre envoi et celui de ses collègues par mas, d'un bloc, que par fragments épars et tous divers.

J'ajouterais que le moindre défaut d'un placement quelconque des tableaux est de leur nuire aux uns et aux autres. Les peintures vives perdent en finesse à côté des peintures plus tranquilles, et les pâles pâissent encore entre les plus violentes; tandis que des œuvres semblables s'atténuent ou s'exaltent par leur seul rapprochement.

Cela n'est pas une idée, c'est un fait. Voici des études que j'ai admirées dans l'atelier du peintre, ces paysages d'Italie et de Gruyère, si merveilleusement pris et d'un si beau caractère. A Montreux, elles m'ont paru grises, ternes, tristes. Les seules qui aient gardé quelque éclat sont celles où le dessin domine, où la couleur n'est presque plus qu'un lavis léger par dessus le crayon. Nervi, aux rochers traqués; Estacayer et son clocher noir, qui domine la ville avec le sinistre aspect d'un gardien de prison. Même cette superbe étude de Pêcheur napolitain, si remarquable à Lausanne il y a quatre ans, paraît ici écrasée et comme aplatie sur son fond rouge.

Même mésaventure atteint les aquarelles de M. Berthoud, qui se ternissent et se font toutes petites entre les opaques architectures de M. Sandrenier et les verdure retentissantes de M. Bouvier. C'est vraiment un voisinage redoutable que les éclats de ce pin-céau hardi, emporté, qui jette à flots la lumière et l'ombre, sans grand souci du reste de l'exacte vérité et des infinies nuances qu'offre la nature suivant l'heure et le temps. La petite aquarelle sincère ne peut entrer en lutte avec de tels débordements de couleur.

Les délicieux Lacs de M. Burnat, plus modestes, plus timides, essentiellement fidèles et simplement poétiques, les peintures déjà plus vigoureuses de M. Convert s'effacent aussi, comme humilées, devant ces Sous-bois, ces Lacs de Neuchâtel vibrants, sonores, et de robe abandonnée fournis de toutes les qualités qui font une belle aquarelle.

Les sujets de genre, qui tranchent par leur essence même sur ces paysages absorbants, résistent mieux à leur contact. Enfoncé dans leur petit cadre doré, le Triquet et le Cheval du capitaine attirent et retiennent l'œil par leurs qualités solides et discrètes. Ce sont de petits modèles d'aquarelle militaire.

Et pourtant, cela ne vaut pas encore les études valaisannes de M. Ravel, ces deux perles de l'exposition: la Faneuse, qui passe, là, rougissante et digne, dans l'herbe grasse des pâturages; et cette rustique amazone qui émerge avec son cheval des profondeurs bleues, tandis que sa compagne l'attend, rêveuse, parmi les mille fleurs de l'alpestre prairie. Que c'est juste, et vrai, et plein d'air et de jour! Que le soleil brille gaiement sur cette pelouse aromatique; comme l'air y vibre entre les verts villages; comme il baigne les figures, et les carreaux et les enveloppes! Et que c'est bien les couleurs de la montagne, chaudes et vives, mais atténuées, fondues dans les flots subtils de cet éther impalpable et toujours mobile qui peuple les ombres et dissimule les lumières!

L'air, dans les aquarelles comme dans les huiles, et plus encore dans celles-là que dans celles-ci, voilà le problème, voilà encore, voilà toujours ce qui nous manque. Comme qu'on envisage l'aquarelle, quoi qu'on en demande, elle ne peut être qu'un moyen d'expression; un instrument, dont il faut tirer tout le parti possible. La nature reste l'éternel modèle, la vérité, l'unique but. Et ce but, on ne saurait l'atteindre, si on enlève de parti pris au modèle ce qui en fait le charme, et la joie, et la vie même: cet air à défaut duquel elle ne serait qu'une masse inerte, qu'une chose morte.

Remarque curieuse: la lumière, la transparence, la profondeur se trouvent exprimées dans la plupart des vues de la plaine, solide ou liquide; à une ou deux exceptions près, ces mêmes qualités demeurent étrangères à tout ce qui doit nous représenter la montagne! Les ciels y sont blafards, lourds ou plats, les brouillards ternes et comme laminés, les pâturages anémiques, les fonds de montagnes comme des écrans bleus. Quoi qu'on ait dit, la peinture alpestre est une feuille encore blanche, ou à peu près, du grand Livre de l'art. Un seul peintre, peut-être, a pu inscrire son nom au frontispice de cette blancheur vierge. Un seul, peut-être, a su peindre la montagne comme d'autres ont peint la campagne et la mer: Gustave Doré. Les grandes aquarelles qu'il a faites dans la région granitique comprise entre Viège et Macugnana, notamment son Couché de soleil sur le Mont-Rose, sont les plus splendides images de la nature alpestre que j'ai jamais vues. Je n'en connais pas d'approchantes.

Les peintres me permettent bien encore une petite observation dont beaucoup d'amateurs pourrout tirer profit. Je veux parler du papier à aquarelles. Le papier à gros grain, décidément, nuit à certains sujets; flateur peut-être pour les scènes d'orage, les architectures et parfois la figure, il est à rejeter résolument pour tout ce qui doit exprimer la tranquillité, la fluidité, la limpidité des eaux ou la calme immensité du ciel. En d'autres termes, il faut savoir changer de papier en changeant de sujet.

La question d'encadrement n'est pas à négliger non plus. Elle me paraît plus importante et plus difficile à résoudre pour l'aquarelle que pour l'huile, et d'autant plus que la peinture est plus petite. C'est un détail, sans doute; mais la queue refait l'oiseau, dit le proverbe, et la preuve a raison. Du reste rien de ce qui touche à l'œuvre d'art n'est indifférent. C'est le fait de l'artiste, au contraire, de se révéler jusque dans le détail, jusque dans l'a côté, jusque dans le cadre.

Ch. K.

BULLETIN VINICOLE

A Villeneuve, la vendange est terminée ou peu s'en faut, dit le Nouvelliste. On a été généralement trompé en mal. La moyenne a varié entre 2 et 2 1/2 brantes par ouvrier. Qualité très bonne. Vins très recherchés par des marchands nombreux.

Le vin gallisé.

Dans la Chronique agricole du canton de Vaud, M. le professeur Chuard donne des renseignements sur l'opération du gallisage, tendant à améliorer la qualité des vins décidément trop acides pour être consommés comme tels, et trop pauvres en alcool pour être d'une bonne conservation.

Le gallisage suppose la connaissance de la teneur approximative du moût en acide et en sucre. Pour le sucre, le glucomètre Guyot ou l'éprouvette Oechsle avec l'usage de la table de réduction, suffisent amplement. Pour l'acide, on peut le faire déterminer par le premier pharmacien venu, si l'on n'est pas monté pour le faire soi-même.

Avec un moût contenant 10 0/0 d'acide, il faut ajouter 56 litres d'eau; pour 9,5 0/0, 36 litres; 9,0 28 litres; 8,5, 21 litres; 8,0, 14 litres; 7,0, 0 litre. On obtient de cette façon un moût à 7 pour mille d'acide, ce qui est raisonnable.

Pour trouver la quantité de sucre à ajouter pour obtenir un vin à environ 9 0/0 d'alcool soit 18 0/0 de sucre au moût, la règle est la suivante :

Connaissant (indication du glucomètre) la teneur du moût en sucre, on divise cette quantité par le nombre de litres de moût additionné d'eau et on

multiplie le quotient par 400. On a ainsi la proportion pour cent de sucre de ce moût dilué, et en soustrayant de la teneur que l'on cherche à obtenir, on a le nombre de kilogrammes par hectolitre à ajouter. Exemple: On a ajouté 56 litres d'eau à son moût, lequel donnait au glucomètre 15 0/0 de sucre,

15 — 156 — X 100 = environ 9,6 qui exprime le 0/0 de sucre de votre moût après dilution. Si l'on veut un moût à 18 0/0 de sucre, on ajoutera, par hectolitre 18 — 9,6 = 8,4 kilogrammes de sucre.

Comme on le voit, les opérations, pour donner de bons résultats, ne sont pas des plus simples. Elles ont pour effet d'harmoniser les proportions d'alcool et d'acide dans le vin, mais au détriment des substances de l'extrait sec et des matières minérales, qui diminuent notablement dans le vin gallisé.

Il va sans dire que ce liquide ne doit servir qu'à la consommation dans le ménage, et non à la vente; il est d'ailleurs facile de le reconnaître lorsqu'il est vendu en fraude, comme vin naturel.

DÉPÊCHES

Berne, 28 octobre. — On annonce la démission de M. le colonel-divisionnaire Kunzi comme définitive, ensuite que la conférence des commandants de corps d'armée et des chefs d'arme se réunira à nouveau pour proposer un remplaçant.

Le Conseil fédéral aura donc quatre divisionnaires à nommer.

Washington, 28 octobre. — Le président Harrison a exprimé l'opinion que l'incident de Valparaiso n'aura aucune suite fâcheuse.

Rio-Janeiro, 28 octobre. — La Chambre a voté définitivement la limitation de la circulation actuelle et de l'émission du papier-monnaie et l'abrogation du décret relatif au paiement des droits de douane en or.

York, 28 octobre. — A l'issue d'une réunion antiparcelliste, une mêlée générale s'est produite entre parcellistes et antiparcellistes. La police à cheval a dû protéger les blessés.

Tunis, 28 octobre. — Un mur de soutènement, miné par la pluie, s'est effondré, écrasant deux maisons où des indigènes célébraient une noce. Cet accident a fait une trentaine de victimes. 18 cadavres ont été retirés des décombres.

Sofia, 28 octobre. — Le prince Ferdinand de Cobourg a ouvert la Sobranje. Son discours du trône est très court. En souhaitant la bienvenue aux députés, le prince dit: « L'ordre et la tranquillité règnent dans les pays, et les efforts du peuple pour son relèvement moral » me combient de joie. C'est par ce seul moyen que la patrie atteindra un heureux avenir. »

Londres, 28 octobre. — Dans l'élection législative du Strand, M. Smith, fils du défunt lord de la Trésorerie, a été élu par 4952 voix. M. Gutteridge, gladstonien, en a obtenu 1946.

Londres, 28 octobre. — On affirme que le projet de mariage du prince-héritier de Roumanie avec la princesse Marie, fille du duc d'Edimbourg, était depuis longtemps dans l'air. Il avait jusqu'ici échoué devant l'opposition de la reine Elisabeth, qui tenait pour Mlle Vaccresco. Maintenant la souveraine est gagnée au mariage anglais. Mais la reine Victoria réclame une renonciation en due forme de la famille Vaccresco.

Berlin, 28 octobre. — Un grand procès de faux monnayeurs s'est déroulé ces jours derniers devant la cour d'assises de Allenstein (Prusse). Les accusés étaient Max Grand, négociant, actuellement à Cologne, jadis à Friedrichsdorf, près de Berlin, son ancien commis Wolf Michelowski et l'aubergiste Martin Grabeck, sujet russe.

Les débats ont révélé des faits très curieux. Un agent de la police secrète berlinoise a expliqué toute une organisation de falsification des roubles. A Londres et à Paris on en fabrique qui sont introduits en Russie par des agences spéciales de Rotterdam et d'Amsterdam. A Friedrichsdorf, près de Berlin, le même commerce florissait. Le nom de Grand était connu bien loin, dans l'intérieur de la Russie.

Des contrebandiers franchissaient la frontière pour lui changer de la fausse monnaie contre de la vraie. Les témoins déclarent que pour 100 roubles de bon argent, Grand livrait 1000 roubles en faux billets. La « marchandise » se vendait au poids: une livre de roubles valait 25 thalers.

Les faux billets étaient vendus par gros stocks en Russie, ou livrés par petites quantités à des paysans russes ou polonais. L'accusé Grabeck était employé par des paysans pour changer des billets authentiques contre de faux billets. Ces opérations lui avaient rapporté, en peu de temps, 50,000 marcs de provision en bon argent. Quand Grand était absent, les marchands traitaient avec Michelowski.

Grand a été condamné à deux ans et demi de réclusion. Michelowski et Grabeck à six mois. L'instruction avait duré un an et demi.

Berlin, 28 octobre. — D'après un télégramme au Berliner Tageblatt, la mission catholique du Victoria-Nyanza annonce que Emin-pacha et le Dr Stuhlmann ont traversé, le 24 juillet, le lac Albert-Nyanza et sont probablement arrivés depuis à Wadelaï.

Berlin, 28 octobre. — D'après une dépêche de Rome au Berliner Tageblatt, des mutations importantes et inattendues viennent d'être opérées dans son ordre par le père Anderledy, général des jésuites. Le provincial de Rome, le père Freddi, administrateur de l'ordre, plusieurs recteurs, ainsi que tout le haut personnel du collège germanique, ont été révoqués et remplacés, en majeure partie, par des jésuites allemands. On attribue ces bouleversements à des tendances plus conciliantes du général de l'ordre, ou peut-être à des motifs financiers.

Ed. FEHR, éditeur.

Horaires des bateaux à vapeur

Heures de passage des bateaux aux principaux ports de la côte suisse

Table with columns: Départ de, Mat., Mat., Mat., Mat., Exp., Mat., Mat., Soir, Soir. Rows include Genève, Nyon, Rolle, Thônex, Evian, Morges, Ouchy-L., Vevey, Clarens, Montreux, Chillon, Villeneuve, Yverdon, Evian D., Ouchy A.

Chemin de fer de Lausanne à Ouchy.

Matin: 6.45 - 7 - 7.45 - 8 - 8.15 - 8.45 - 9 - 9.45 - 10.15 - 10.45 - 11.15 - 11.45 - 12.30 - 1.15 - 1.45 - 2 - 2.15 - 2.30 - 2.45 - 3 - 3.15 - 3.30 - 3.45 - 4 - 4.15 - 4.30 - 4.45 - 5 - 5.15 - 5.30 - 5.45 - 6 - 6.15 - 6.45 - 7.15 - 7.45.

Observations météorologiques

DE LA STATION CENTRALE D'ESSAIS VITICOLES

Champ-de-Vin: A 7 h. m., 1 h. et 9 h. s. — Alt. 555m; Long.: 6°33'6"; Lat.: 46°31'. — Barom.: 713; Therm.: 9°6; Haut. d'eau: 1m03.

Octobre moyen: Baromètre 713. Thermomètre 9°3. Pluie 109mm.

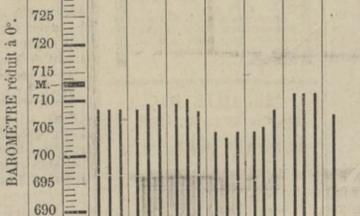


Table with columns: Thermomètre, Pluie, and various time intervals (7 h. m., 8 h., 9 h., 10 h., 11 h., Minima, etc.).

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'ancienne adresse et de 20 centimes en timbres.

Bourse de Paris du 27 octobre 1891.

Table of stock market prices for Paris, listing various securities and their values.

Bourse de Genève (Service téléphonique.)

Table of stock market prices for Geneva, listing various securities and their values.

On a payé: Obligations Ouest-Suisse 510.25; Suisse-Occidentale 507.50; Méridionales 494.25; Crédit Foncier Egyptien, 3%, 239; Lots de Genève 402.25. Banque cantonale vaudoise: compte du papier commercial bancaire à 4%.

Ayuntamiento de Madrid

Le Dr C. MOREL
est de retour
à LEYSIN sur Aigle. 5724

THÉÂTRE DE LAUSANNE
Direction Alphonse SCHELER

Bureau à 7 h 1/2. Rideau à 8 h.

Carte d'abonnement n° 5.

Jeu de 29 octobre 1891
L'un des grands succès du
Théâtre des Variétés :

LES DOMESTIQUES
Comédie en 3 actes,
mêlée de chants,
par E. Grangé et R. Deslandes.

Le spectacle commencera
par le grand succès actuel de la
Comédie-Française :

LE KLEPTE
Comédie en 1 acte
par Abram Dreyfus.

Une partie de la recette
sera affectée aux
Incendies de Meiringen.

Dimanche 1^{er} novembre
LA GRANDE MARNIÈRE
Drame en 8 tableaux, de
Georges Ohnet.

Salle du Musée Industriel.
Jeudi 29 octobre, à 5 h. du soir
2^{ème} CAUSERIE LITTÉRAIRE
par M. Aug. André, prof.

Livres de
J. Simon et Ch. Secrétan.
Cartes en vente dans les librairies
Payot, Rouge et Tarin. 5750

SOCIÉTÉ VAUDOISE
DE
THÉOLOGIE

Séance ordinaire, lundi 2 novembre, à 2 h. précises, Palud 10.

La prière. Son caractère rationnel. Etude philosophique par le Dr Bolliger, prof. de théologie systématique à l'Université de Bâle. Traduction et commentaire par M. Alfred Aigroz, ministre à Lausanne.

Les hommes que la théologie intéresse sont invités à se faire présenter à la séance par un membre. 5758

LA BALOISE
Compagnie d'assurances
sur la VIE
et contre les ACCIDENTS
Capital social: 10 millions

Prêts sur immeubles amortissables en 20 années.

D'après ses nouvelles conditions de police, en cas de décès par suicide ou d'incendie, la « Baloise » paie entièrement la somme assurée, si la police d'assurance a cinq ans d'existence.

La « Baloise » couvre aussi sans surprime le risque de voyage et séjour dans les Etats-Unis de l'Amérique, entre le 33^e et le 60^e degré de latitude nord.

S'adresser à M. DUNKI, agent général, à Lausanne, rue Centrale 3, et à MM. les agents de la Baloise pour le canton de Vaud. n2071x-58

L'ESTAFETTE
est en vente
à LAUSANNE

Kiosque de St-François.
Kiosque de la Palud.
Kiosque de la Riponne.
Bibliothèque de la Gare.
M. Bassin, mag. de tabac, Grand-Pont.
Mme Ammann, mag. littéraire, r. Haldimand.
M. Krüger, papeterie, place Fénelon.

A AIGLE
Librairie Deladoey.

A BEX
Ch. Buffat fils.

A ECHELLENS
Librairie F. Despont.

A MORGES
M. Staub-Kuhn.

A MOUDON
Librairie Benoit.

A NYON
M. Gouvers, papeterie.

A PAYERNE
F. Gachet-Grivaz.

A VEVEY
M. Heil-Broyon, rue de Lausanne.

MM. Lortscher & fils, rue du Lac. 219

Librairie Jacot-Guillarmod.

A YVERDON
Librairie Grandchamp.
Le numéro 5 centimes.

COMPTABLE

5733. Une place est vacante pour un comptable sérieux, qui voudrait s'intéresser dans une industrie du pays avec un capital de 50 à 100,000 francs. Entrée au plus tôt possible. S'adresser sous chiffre W 11920 L, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Lausanne.

Journal suisse des Boulangers & Confiseurs

Organe officiel obligatoire de l'Association générale suisse des Boulangers et Confiseurs.

Schweizerische Bäcker & Conditoren Zeitung

officielles obligatoires organes des Allgem. Schweiz. Bäcker & Conditoren Verbandes, paraissant tous les samedis à la *Chaux-de-Fonds*. — Dès le premier courant, toutes les annonces destinées à cette publication doivent être adressées *exclusivement* à notre maison.

Cette publication professionnelle hebdomadaire offre une excellente publicité dans toute la Suisse. Sans augmentation de prix, les Annonces et Réclames paraissent dans l'édition française et l'édition allemande.

TARIF D'INSERTION

Annonces, d'origine suisse, la ligne ou son espace, 45 cent. Réclames, 30

Nous profitons de l'occasion pour rappeler que notre agence se charge, aux meilleures conditions, de l'expédition d'annonces à tous les journaux, tant du pays que de l'étranger.

Société anonyme de l'agence de publicité

HAASENSTEIN & VOGLER

24, Place Palud LAUSANNE Place Palud 24
Montreux, Vevey, Sion, Genève, etc., etc.

DEPURATIF GOLLIEZ

OU
Sirop de brou de noix ferrugineux

préparé par **Fréd. Golliez**, pharmacien à Morat. 16 ans de succès et les cures les plus heureuses autorisent à recommander cet énergique dépuratif pour remplacer avantageusement l'huile de foie de morue dans les cas suivants: **Scrofule, Rachitisme** chez les enfants, **Débilité, Humeurs et Vices du Sang, Dartres, Glandes, Eruptions de la peau, Feux au visage**, etc.

Prescrit par de nombreux médecins, ce dépuratif est agréable au goût, se digère facilement sans nausées ni dégoût.

Reconstituant, anti-scrofuleux, anti-rachitique par excellence pour toutes les personnes **débiles, faibles, anémiques**.

Pour éviter les contre-façons, demander expressément le **Dépuratif Golliez**, à la marque des Deux Palmiers.

En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50 celui-ci suffit pour la cure d'un mois. n9162x-6573

Dépôts: Pharmacies Odot, Cadonan, Feyler, Grandjean, Buttin, Pischel, Rehm, à Lausanne, et dans la plupart des pharmacies.

En vue d'agrandir un établissement de fabrication des plus florissants, on cherche à emprunter un capital de 70,000 francs de 4 à 4 1/2 %, sur première hypothèque. Offres sous H 4311 F, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Fribourg.

CHEMIN DE FER DE GLION AUX ROCHERS DE NAYE

ÉMISSION

De 1500 OBLIGATIONS de Fr. 1000 au PORTEUR

Garanties par une hypothèque en premier rang sur la ligne avec les accessoires et le matériel d'exploitation.

REMBOURSEMENT le 15 novembre 1916 au plus tard.
INTÉRÊT 4 1/2 %, payable par Fr. 22.50 le 15 mai et Fr. 22.50 le 15 novembre, sans frais, à Lausanne, Montreux et Bâle.

La **SOUSCRIPTION** sera ouverte le **SAMEDI 31 octobre**, jusqu'à 5 heures du soir, au pair, soit Fr. 1,000 par obligation. Jouissance au 15 novembre.

Les porteurs d'actions du chemin de fer Glion-Naye ont un droit de préférence dans la proportion de 3 obligations pour 4 actions.

Si les demandes dépassent le nombre des obligations disponibles, il y aura réduction proportionnelle.

Les versements de libération des titres obtenus pourront se faire à la volonté du sous-

cripneur, du 15 novembre au 15 janvier prochain, en ajoutant l'intérêt à 4 1/2 % l'an dès le 15 novembre.

L'admission aux cotes de Lausanne et de Bâle sera demandée. On peut souscrire dès maintenant par correspondance. Pour de plus amples détails, voir le prospectus d'émission que l'on peut se procurer dans tous les bureaux de souscription. Lausanne et Montreux, le 24 octobre 1891.

Au nom du Syndicat: **Banque d'Escompte et de Dépôts, Banque de Montreux, Charrière & Roguin.**

Les Souscriptions sont reçues par les Maisons suivantes :

LAUSANNE	LAUSANNE	VEVEY
Banque d'Escompte et de Dépôts. Union Vaudoise du Crédit. MM. Bory et Hollard. Jules Brun. Ch. Bugnion. C. Carrard & Cie. Charrière & Roguin. J. Dind & Cie. Dubois-Renou & fils. Galland & Landis. Girardet, Brandenburg & Cie. Guye & Cie. Hoirs Sigismond Marcel. Ch. Masson & Cie. Siber & de la Harpe	MM. E. Tissot. Alphonse Vallotton. Weyeneth & Lang. Henri Widmer. Succursale de la Banque de Montreux. MONTREUX Banque de Montreux. M. J. Dubochet fils. MORGES MM. Schopfer frères. NYON MM. Baup & Cie.	Crédit du Léman. MM. Chavannes, de Palézieux & Cie. A. Cuénod & Cie. Cuénod-Churchill & fils. Genton & Cie. YVERDON MM. A. Pignat & Cie. BALE MM. Passavant & Cie. BERNE MM. von Ernst & Cie. FRIBOURG MM. Week & Aebi. NEUCHÂTEL MM. Berthoud & Cie.

Salle du Conseil communal, Montreux.
Du 11 octobre au 1^{er} novembre 1891.

EXPOSITION
de la Société suisse d'aquarellistes.

L'exposition est ouverte au public les dimanches de 11 à 4 h.; les autres jours de 9 h. à midi et de 1 à 4 heures.
5730 Prix d'entrée: 50 centimes. n3324M



Transport gratuit des dons en faveur des victimes de L'INCENDIE DE MEIRINGEN

Nous avons décidé de transporter gratuitement les dons de toute nature, à l'exception des matériaux de construction et du combustible, qui pourraient être consignés dans nos gares (y compris celles du Chemin de fer du Brünig) pour les victimes de l'incendie de Meiringen, à la condition que ces dons soient adressés au Comité de secours de Meiringen. 5756

BERNE, le 26 octobre 1891.

Direction du Jura-Simplon.

Nous avons l'avantage de porter à la connaissance de notre clientèle et au public en général qu'à partir du 1^{er} octobre nous avons affermé toute la publicité du

Journal suisse des Boulangers & Confiseurs

Organe officiel obligatoire de l'Association générale suisse des Boulangers et Confiseurs.

Schweizerische Bäcker & Conditoren Zeitung

officielles obligatoires organes des Allgem. Schweiz. Bäcker & Conditoren Verbandes, paraissant tous les samedis à la *Chaux-de-Fonds*. — Dès le premier courant, toutes les annonces destinées à cette publication doivent être adressées *exclusivement* à notre maison.

Cette publication professionnelle hebdomadaire offre une excellente publicité dans toute la Suisse. Sans augmentation de prix, les Annonces et Réclames paraissent dans l'édition française et l'édition allemande.

TARIF D'INSERTION

Annonces, d'origine suisse, la ligne ou son espace, 45 cent. Réclames, 30

Nous profitons de l'occasion pour rappeler que notre agence se charge, aux meilleures conditions, de l'expédition d'annonces à tous les journaux, tant du pays que de l'étranger.

Société anonyme de l'agence de publicité

HAASENSTEIN & VOGLER

24, Place Palud LAUSANNE Place Palud 24
Montreux, Vevey, Sion, Genève, etc., etc.

DEPURATIF GOLLIEZ

OU
Sirop de brou de noix ferrugineux

préparé par **Fréd. Golliez**, pharmacien à Morat. 16 ans de succès et les cures les plus heureuses autorisent à recommander cet énergique dépuratif pour remplacer avantageusement l'huile de foie de morue dans les cas suivants: **Scrofule, Rachitisme** chez les enfants, **Débilité, Humeurs et Vices du Sang, Dartres, Glandes, Eruptions de la peau, Feux au visage**, etc.

Prescrit par de nombreux médecins, ce dépuratif est agréable au goût, se digère facilement sans nausées ni dégoût.

Reconstituant, anti-scrofuleux, anti-rachitique par excellence pour toutes les personnes **débiles, faibles, anémiques**.

Pour éviter les contre-façons, demander expressément le **Dépuratif Golliez**, à la marque des Deux Palmiers.

En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50 celui-ci suffit pour la cure d'un mois. n9162x-6573

Dépôts: Pharmacies Odot, Cadonan, Feyler, Grandjean, Buttin, Pischel, Rehm, à Lausanne, et dans la plupart des pharmacies.

En vente chez l'éditeur L. VINCENT, Lausanne, et chez les libraires :

L'INAUGURATION
DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Compte-rendu des fêtes des 18-20 mai 1891, avec les discours qui y ont été prononcés et la liste des invités.
Brochure in-8° de 128 pages, 1 fr. 3152

Librairie H. Trembley, Corraterie 4, Genève.

MANTEAUX - FLOTEURS
et pélerines en drap noir et couleur, imperméable. Confection soignée. Tarif et échantillon à prompt disposition. n1909-5272
R. Pfleger, Fribourg (Suisse).

MODES
Mme Kaiser - Weibel
Palud 23
est de retour de Paris. 5718

Paris 1889 Médaille d'or.
500 francs en or, si la *Crème Grollich* ne fait pas disparaître toutes les impuretés de la peau, telles que les taches de rousseur, les boutons, le hâle, les vers, la rougeur du nez, etc., et si elle ne conserve pas jusque dans la vieillesse un teint blanc et éblouissant de fraîcheur et de jeunesse. Pas de fard! Prix à Bâle fr. 1.50 dans le reste de la Suisse fr. 2.-. Exiger expressément la « Crème Grollich prime », car il existe des contrefaçons sans valeur. « Savon Grollich », pour compléter la crème. Prix à Bâle fr. 1.- dans le reste de la Suisse fr. 1.25. « Hair Milk Grollich », la meilleure teinture du monde pour les cheveux, exemple de sulfate de plomb. Prix partout fr. 2.50 et fr. 5.-. **Dépôt général: A. Bütner, pharmacien à Bâle**; en vente en outre dans toute la Suisse, chez les pharmaciens et les coiffeurs.

MÉDAILLE D'OR
L'Exposition Universelle, Anvers 1885
CHOCOLAT

SUCHARD
NEUCHÂTEL, Suisse.
MÉDAILLE D'OR
Exposition universelle
Paris 1889.

Librairie H. Trembley, Corraterie 4, Genève.

Hôtel Beau-Site et du Belvédère.

Belles salles pour banquets. Repas de noces, soirées, bals, etc., etc. Cuisine et vins excellents. Service prompt et soigné. 5369
Henry LEIBFRIED, propriétaire.
Il y a plusieurs bonnes chambres meublées à louer et à très bas prix.

AYUNTAMIENTO DE MADRID

AMEUBLEMENTS

J. Peyer, tapissier

Rue de la Tour 15.

5385. J. Peyer a l'honneur d'informer son honorable clientèle et le public qu'après d'importantes transformations il a réouvert ses magasins et ateliers dans sa maison rue de la Tour 15. Comme par le passé, il s'occupera de toutes les branches concernant son métier et ses magasins seront toujours bien assortis d'ameublements de tous genres et de literie, le tout garanti pour sa solidité et à des prix aussi modérés que partout ailleurs.

Par la même occasion, il se recommande pour la pose des tapis et leur entretien pendant l'été.
Confection de rideaux, stores, tentes et tentures en tous genres.

RÉPARATIONS SOIGNÉES

ENTRÉE rue de la Tour 15. TÉLÉPHONE

Moniteur des Rentiers.

Suisse, 3 fr. par an. 52 n° de 16 pages. Journal impartial et bien renseigné. Publiant la liste de tous les tirages. **PRIME**: Chaque abonné reçoit gratuitement le *Manuel des Capitalistes*, beau volume contenant: Dictionnaire financier. Notice sur fonds d'Etat et de villes. Etablissements de crédit. Ch' de fer. Valeurs industrielles. Liste complète des lots non réclamés. On s'abonne en Suisse chez tous les libraires, et à Paris, 10, rue Chateaudun.

OLD Only OLD
England fashionable English tailors England

TAGLIATORI

Sur mesure | Sur mesure
PANTALONS COMPLET
5341 19.50 75.00

GENÈVE

Pension Jackson-Fromont.
Rue du Mont-Blanc, entrée n° 1, rue Pradier.
Maison de 1^{er} ordre, fondée en 1864, Chambres confortables au midi. Prix modérés. n83140-5700

LEYSIN

PENSION DU CHALET
La plus ancienne et la plus abritée. Maison chauffée. Bonne cuisine. Prix modérés.
S'adresser à la propriétaire, 5753
Mlle Cullaz.

CANNES PENSION TANNER
Cuisine soignée. Ville et campagne. Vue étendue. Prix modérés.
Même maison Plans s/Bex. 5746
Alex. Tanner, prop.

Pour cordiers.

5580. Un jeune Bernois, connaissant le métier, désire entrer comme volontaire chez un bon maître.
B. Bernhard, cordier, Laupen.

APPRENTI

Un jeune homme intelligent, ayant belle écriture et possédant de bons certificats, pourrait entrer de suite ou au Nouvel-An en qualité d'apprenti dans une manufacture et maison de commerce de la Suisse française.
Adresser les offres sous chiffre H 11714 L, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne. 5699

UN JEUNE HOMME

[5748] (Suisse allemand) muni de bons certificats, ayant travaillé cinq ans dans une maison de banque à Zurich et ayant ensuite occupé une place de voyageur et comptable dans une maison de draperie, cherche place dans une importante maison de commerce de l'importation quelle branche, pour se perfectionner dans la langue française. Prétenions modestes. Excellentes références. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne, sous Sc 11968 L.

femme de chambre

Offres sous H 3514 Q, à Haasenstein & Vogler, à Bâle.

BILLARD

[5469] presque neuf à vendre, servant aussi comme table à manger. S'adr. au Direct de l'Auberge de famille, à Vevey.

Chamb. et bonne pension

[5471] dans une famille distinguée à Berne. Situation magnifique. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne, sous R 11275 L.

On offre à remettre

[5743] de suite, pour cause de santé, une école particulière en pleine prospérité. Prière de s'adresser sous H 3570 M, à MM. Haasenstein & Vogler, à Montreux.

femme de chambre

dans une famille. Adresser les offres par écrit sous chiffre H 11995 L, à l'agence de publ. Haasenstein & Vogler, Lausanne.

Une bonne d'enfants

[5749] allemande, expérimentée, désire accompagner une bonne famille. Offres sous Le 11970 L, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne.

Commanditaire.

5752. Pour donner de l'extension à l'industrie et commerce en pleine activité, on demande un commanditaire ou employé intéressé pouvant disposer d'un apport de 30,000 fr. Bonnes garanties. S'adresser sous chiffre M 12009 L, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Lausanne.

ON DEMANDE

une bonne cuisinière [5615] connaissant bien les travaux du ménage. Adresser les offres avec certificats à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne, s° G 11615 L.

Avis aux tonneliers.

5677. On demande pour tout de suite un bon tonnelier, capable, de langue française et bien au courant de son métier. Beau salaire et belle position. Inutile de se présenter sans de bonnes références. Prière d'adresser les offres à M. G. Gigon, Maire, Noirmont (Jura Bernois).

ON DEMANDE

[5728] une première femme de chambre âgée de 25 à 40 ans, très expérimentée, capable de faire les costumes, laver les dentelles, coiffer, etc., pour faire le service personnel de deux dames. Bonne santé indispensable ainsi que de très bons renseignements; parlant facilement le français. S'adresser à Mme Squibb, Villa Riddet, Cannes, avec photographie et certificats.

Pour manque de place, quelques Pleyel « d'occasion » à fr. 400. 5532
Chez M. Ratzenberger, Vevey.

Propriété à vendre.

5508. A vendre à prix réduit une très belle propriété, à Glarens (Vaud), de la contenance d'environ 18,400 mètres. Situation abritée, vue délicieuse; cette propriété réunit tout ce qui constitue une résidence de choix et les constructions et les jardins sont dans le plus parfait état d'entretien. Elle se prêtait également à merveille à la création d'un grand hôtel, dont le succès à Glarens serait assuré.
Facilités de paiement.
S'adresser à MM. Ormond & C°, à Vevey.

POUR VOITURIERS

A vendre un certain nombre de colliers pour chevaux et autre matériel d'écurie.
S'adr. à la fabrique Nestlé, à Bercher. 5593

A vendre belle villa

[5717] près Genève et gare, vaste maison, dépendances, agrément, rapport, vue splendide, Mont-Blanc, beau parc, 5 hec. Occasion avantageuse. S'adr. à MM. Gampert, not., Cité 20, Genève.

BILLARD

[5469] presque neuf à vendre, servant aussi comme table à manger. S'adr. au Direct de l'Auberge de famille, à Vevey.

Chamb. et bonne pension

[5471] dans une famille distinguée à Berne. Situation magnifique. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne, sous R 11275 L.

On offre à remettre

[5743] de suite, pour cause de santé, une école particulière en pleine prospérité. Prière de s'adresser sous H 3570 M, à MM. Haasenstein & Vogler, à Montreux.

femme de chambre

dans une famille. Adresser les offres par écrit sous chiffre H 11995 L, à l'agence de publ. Haasenstein & Vogler, Lausanne.

Une bonne d'enfants

[5749] allemande, expérimentée, désire accompagner une bonne famille. Offres sous Le 11970 L, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne.

Commanditaire.

5752. Pour donner de l'extension à l'industrie et commerce en pleine activité, on demande un commanditaire ou employé intéressé pouvant disposer d'un apport de 30,000 fr. Bonnes garanties. S'adresser sous chiffre M 12009 L, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Lausanne.

ON DEMANDE

une bonne cuisinière [5615] connaissant bien les travaux du ménage. Adresser les offres avec certificats à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne, s° G 11615 L.